











## M. Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique 139, rue de Bercy 75012 Paris

Paris, le 30 novembre 2023

Copie à : Mr Christophe Béchu

Objet : Demande de rdv d'une coalition d'associations citoyennes pour stopper la fast fashion

Monsieur le Ministre,

Alors qu'a eu lieu la semaine dernière le Black Friday nous souhaitons porter à votre attention la campagne <u>#StopFastFashion</u> que nous avons lancé visant à sensibiliser les citoyennes et citoyens sur **les impacts sociaux et environnementaux de la fast fashion**.

Vous aviez indiqué avant l'été vouloir combattre la fast fashion et avez saisi la DGCCRF pour enquêter sur les pratiques commerciales de Shein et d'autres enseignes de fast fashion. Lors des Universités d'été de l'économie de demain (UEED), vous avez souligné à juste titre que la règle du coût et du prix le plus bas ne pouvait plus être la règle, et que la surproduction allait à l'encontre du respect de l'environnement. Or à quelques semaines de la fin de l'année, des actes ambitieux se font toujours attendre. Pourtant, il y a urgence.

La surproduction de produits textile et de mode de mauvaise qualité et à très faible prix engendrée par la fast-fashion est totalement incompatible avec les limites planétaires et le respect des droits des travailleuses et travailleurs. Résultat, la fast-fashion piétine le droit de l'environnement, pollue massivement et exploite les travailleur-ses, en leur imposant des conditions de travail indignes, parfois illégales, allant jusqu'au travail forcé ou au travail des enfants. Cette violence touche tout particulièrement les femmes, qui sont surreprésentées parmi les ouvrier-ères du textile : elles représentent jusqu'à 80% des travailleur-ses du secteur.

Ce modèle n'est pas soutenable, nos associations demandent qu'il soit **encadré par une loi contraignante**, interdisant le modèle de fast-fashion et permettant à l'industrie de la mode de se placer dans une réelle trajectoire de planification écologique, économique et sociale.

Dans la continuité du dispositif de devoir de vigilance des sociétés mères, il est de votre responsabilité d'encadrer les pratiques de l'industrie de la mode afin qu'elles évoluent. Pour cela nous proposons d'acter l'élaboration d'une loi contraignante interdisant le modèle de fast-fashion et permettant à l'industrie de la mode de se placer dans une réelle trajectoire de planification écologique, économique et sociale.













Dans le cadre de cette loi, nous proposons quatre axes :

- Imposer une trajectoire progressive de limitation des quantités de vêtements mis en marché par les marques, afin de replacer la production de ce secteur économique dans les limites voulues par l'Accord de Paris sur le climat.
- 2) Encadrer les modèles de fast-fashion reposant sur des prix bas et une abondance de volumes et modèles, notamment en plafonnant le nombre de nouveaux modèles qu'une marque peut commercialiser par semaine, en mettant en place des pénalités pour les producteurs qui incitent à la consommation, en déréférençant les enseignes dont les promotions et publicités ne sont pas conformes aux normes existantes, et en interdisant les pratiques commerciales déloyales entre les marques et leurs fournisseurs.
- 3) Promouvoir une mode soutenable à travers des standards environnementaux et sociaux exigeants et le soutien à une production durable et locale. Il s'agit également d'exiger des normes de conception de textiles de qualité, robuste et réparable.
- **4)** Adopter un affichage environnemental pénalisant réellement la fast-fashion en prenant en compte la durabilité émotionnelle ou l'obsolescence marketing des vêtements.

Dans le cadre des autres mécanismes de responsabilité des entreprises, il est essentiel de :

- 5) Agir en faveur d'une directive européenne sur le devoir de vigilance réellement ambitieuse, imposant aux entreprises des obligations strictes en matière de prévention des risques et de réparation des violations des droits humains et dommages environnementaux; notamment en intégrant une perspective de genre à toutes les étapes, garantissant un accès effectif à la justice et obligeant les entreprises à réduire leur impact sur le climat, notamment via une obligation d'adoption et mise en oeuvre un plan crédible pour s'aligner sur l'Accord de Paris.
- 6) Participer activement à la négociation du traité des Nations unies contraignant les entreprises transnationales à respecter l'environnement et les droits humains, afin qu'il conserve son niveau d'ambition.
- 7) Agir en faveur d'une directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales dans le secteur textile, telle que demandée par la société civile et le Parlement européen.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur les propositions que nous portons afin que cessent les dérives de l'industrie de la mode et du textile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

## Les organisations signataires :

Salma Lamqaddam, ActionAid France
Pierre Condamine, Amis de la Terre France
Louana Lamer, Emmaüs France
Axèle Gibert, France Nature Environnement
Catherine Dauriac, Fashion Revolution France
Laëtitia Vasseur, Halte à l'Obsolescence Programmée
Valeria Rodriguez, Max Havelaar France
Charlotte Soulary, Zero Waste France